

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **TUTA PRO PRESS***

de la société M2i Biocontrol

enregistrée sous le n°2023-1261

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom VYNYTY TUTA PRESS.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	TUTA PRO PRESS VYNYTY TUTA PRESS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	M2i Biocontrol 112 Bureaux de la Colline 1 rue royale 92210 SAINT-CLOUD CEDEX France
Formulation	Suspension de capsules (CS)
Contenant	31 g/kg - (E,Z,Z)-3,8,11-tétradécatrien-1-yl acétate + (E,Z)-3,8-tétradécadien-1-yl acétate
Numéro d'intrant	425-2021.01
Numéro d'AMM	2220335
Fonction	Attractif phéromone (confusion sexuelle)
Gamme d'usage	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 19/04/2023

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur par intérim des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...